



**Remise du Prix du Civisme pour la Jeunesse
et d'une médaille pour acte de courage et de dévouement
Hôtel de la Préfecture
Mercredi 15 mars 2017 à 18h15**

Intervention de Nicolas QUILLET, Préfet de la Sarthe



Madame la députée,
M. Le Président départemental de l'Association Nationale des membres de l'Ordre National du Mérite,
Mesdames et messieurs les membres de l'Ordre,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement et enseignants,
Messieurs les chefs de services déconcentrés de l'Etat,
Mesdames, Messieurs,
Chers lauréates et lauréats,

C'est avec un très grand plaisir que je vous accueille ce soir, à la préfecture, qui est la maison de la République et par conséquent la vôtre, à l'occasion de la 10^{ème} édition en Sarthe de la remise du prix du civisme pour la jeunesse, initié conjointement avec l'association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite, comme vient de le rappeler le Président Jean-Jacques Esnault.

Mesdames et Messieurs les compagnons, je salue votre assistance nombreuse et vous remercie de votre participation à cet événement qui témoigne de la vitalité de votre section départementale.

Cinq prix vont être remis ce soir à des jeunes. Je ne vais pas vous citer dans le détail les faits qui leur valent cet honneur, car M. ESNAULT développera les actions de chacun, lors de la remise des prix, dans quelques instants. Je souhaite néanmoins revenir sur les valeurs et les causes que ces jeunes défendent.

Du haut de ses six ans à l'époque des faits, le jeune **Mathys AVIGNON** a fait preuve de beaucoup de maturité. En composant le 18, il a en effet secouru sa grand-mère, blessée à la tête, cette dernière venant de chuter en arrière dans l'escalier, son autre petit-fils, dans un élan d'affection, s'étant lancé dans ses bras.

Mathys a su montrer de la présence d'esprit et de la détermination. Je le félicite chaleureusement pour le geste qu'il a accompli et on peut peut-être déjà le pré-inscrire comme jeune sapeur-pompier ! J'en profite pour féliciter aussi son grand-père, ici présent, le lieutenant Amary, sapeur-pompier professionnel au Mans, qui n'est peut-être pas totalement étranger au fait que ce petit bonhomme de 6 ans, ait été capable, d'une manière sereine, de voler au secours de sa « mamy ». Bravo également à la maman de Mathys, Ludivine, laquelle aussitôt après cet accident, s'est engagée comme sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de Saint Mars d'Outillé. Son mari Arnaud devrait la rejoindre le 1^{er} mai prochain.

Quelques mots sur l'action de la jeune **Syriane BORDE**, de Bouloire, âgée de 9 ans, qui d'elle-même a fait don de ses longs cheveux, expliquant (je la cite) « *qu'il est important d'aider, de faire des perruques pour les personnes qui n'ont plus de cheveux, à cause du cancer* ». Quelle maturité pour cette petite fille qui a accompli ce geste solidaire, après avoir lu une annonce dans un

magazine. Je crois savoir qu'elle n'hésite pas non plus à porter les livres qu'elle ne lit plus, à l'hôpital du Mans, pour les enfants malades.

Une autre lauréate **Shannon DENIS**, de Coulongé. Depuis l'âge de 12 ans, cette jeune fille dont le petit frère est polyhandicapé, fait preuve de grandes qualités humaines et met spontanément ses capacités au service des autres. Elle collecte des jouets, des peluches, organise régulièrement des goûters, des animations, des rencontres, pour plus d'une vingtaine d'enfants handicapés et leurs familles. Shannon a compris que la solidarité peut compenser les inégalités que nous impose la vie et qu'il faut aider ceux qui vivent autrement.

Je la félicite pour son initiative et son assistance bénévole. Bravo à elle.

La jeune **Amandine ROUILLARD**, âgée de 15 ans, a, quant à elle, veillé pendant 4 ans au collège de Sillé-Le-Guillaume, sur son amie Enola Chabaigne, handicapée. Une grande complicité s'est instaurée au fil du temps entre les deux collégiennes.

Amandine accompagnait Enola dans ses déplacements, se préoccupait de son bien-être, partageait ses repas et nombre d'activités. De l'avis de la conseillère d'éducation de l'établissement, Amandine aidait efficacement son amie et a tenu à souligner la modestie exemplaire dont elle a toujours fait preuve. Chère Amandine, gardez toujours ce même état d'esprit.

Le dernier lauréat est **Wadie AZAMI**, actuellement en terminale scientifique au lycée Touchard-Washington au Mans. Alerté par des cris, le 19 septembre dernier, il a réussi, malgré deux coups de couteau qui lui ont été portés à l'épaule et à l'abdomen, nécessitant son transport en urgence au centre hospitalier, à soustraire des coups de son agresseur une jeune fille qui avait été isolée dans un garage, en retrait des regards. Il n'a pu poursuivre son entraînement pour entrer en équipe de France de football américain.

Je vais également remettre, dans quelques instants, à Wadie AZAMI, une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement.

De l'avis du directeur départemental de la sécurité publique, le comportement de ce jeune homme a en effet été exemplaire, remarquable pour venir en aide à cette jeune femme violemment agressée par son ex-petit ami.

Je voudrais dire quelques mots sur la médaille pour acte de courage et de dévouement à l'intention de nos jeunes invités.

Cette médaille est une très belle décoration en raison même de ce qu'elle représente : un geste remarquable, au sens authentique du terme, un geste que l'on doit souligner, mettre en valeur. C'est aussi une très ancienne décoration et son histoire lui confère un éclat tout particulier.

La première médaille a été remise en 1693, sous le règne de Louis XIV, pour récompenser un homme qui avait sauvé plusieurs vies.

Louis XVI la conserva et Louis XVIII en organisa l'attribution. Elle concernait notamment les marins qui se signalaient par leur dévouement pour sauver des personnes ou des biens.

Ce fut Louis-Philippe qui autorisa les bénéficiaires à la porter suspendue à un ruban tricolore, comme les autres distinctions.

Cette médaille sur laquelle le sculpteur Coudray a gravé, avec le mot «dévouement», une femme tenant une palme et une couronne, témoigne toujours d'une action exemplaire.

Cette médaille d'honneur, accessible à tous, sans condition d'âge ni d'ancienneté, vous pouvez en être fier M. AZAMI, car c'est la médaille du cœur et du courage. Et elle nous invite aussi à la modestie.

En cet instant un peu solennel, demandons-nous combien d'entre nous, seraient prêts à accomplir le geste que vous avez effectué ?

Et pourtant... Pourtant, ce que votre acte nous apprend, c'est que les actes de dévouement, y compris les actes exceptionnels, ne sont pas accomplis par quelques hommes mythiques,

inaccessibles et inégalables, mais par «nos» concitoyens, «nos» proches. Nous sommes tous responsables.



Mesdames, Messieurs, je crois pouvoir dire, devant leurs enseignants, que l'ensemble de ces élèves, collégiens, lycéens, ont fait preuve d'initiative, avec un facteur commun à toutes leurs actions : la « générosité portée aux autres ».

Jeunes gens, vous avez tous eu un comportement exemplaire et je souhaite que le prix qui vous est remis aujourd'hui donne à vos camarades envie de vous imiter, envie d'avoir toujours, dans les situations exceptionnelles, mais aussi et d'abord dans le quotidien de la vie sociale, cette attitude civique, qui commence par le respect de l'autre et peut aller jusqu'à lui sauver la vie.

Sachez, vous qui allez construire la France et l'Europe de demain, qu'une société ne peut vivre que fondée sur des règles et des valeurs partagées.

J'espère que ces valeurs continueront à vous animer tout au long de votre vie et que vous saurez trouver de nouveaux engagements.

Comme le dit un vieux proverbe « *Si tu veux tracer ton sillon droit, attache ta charrue à une étoile* ».....En ce qui vous concerne, jeunes gens, je crois que le sillon est déjà tracé, que cette étoile, vous la suivez déjà et qu'il vous suffit désormais de ne jamais la perdre de vue !

Seul le prononcé fait foi